

AVIS PUBLIC

**MESURES SPÉCIALES APPLICABLES DURANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE
– SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 AVRIL 2020**

AVIS EST DONNÉ que la prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement, prévue le lundi 6 avril 2020, aura lieu comme prévu, à compter de 19 h, mais se tiendra à huis clos, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.

En conséquence, le public ne sera pas admis à la salle du conseil durant le déroulement de cette séance. Il sera toutefois possible d'en suivre le déroulement, en direct ou en différé, via webdiffusion.

Le public pourra également poser des questions aux élu(e)s en transmettant leurs questions par écrit au plus tard à 18 h, le lundi 6 avril 2020 à l'adresse : secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca

Cette procédure spéciale remplacera la période habituelle de questions orales du public.

Pour tout renseignement supplémentaire sur les mesures spéciales prises en lien avec la pandémie du coronavirus et pour suivre le déroulement de la prochaine séance du conseil d'arrondissement, consultez le site web de la Ville : montreal.ca.

Montréal, le 3 avril 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

